

# VOUS AVEZ LA PAROLE



## La loi Duplomb n'est pas un cadeau !

Les agriculteurs auraient tort de se réjouir de l'adoption de la loi Duplomb par l'Assemblée nationale le 8 juillet 2025. Outre qu'elle doit encore passer sous les fourches caudines du Conseil constitutionnel, c'est du pain béni pour les activistes de tout poil et leurs chicaneries judiciaires.

Ainsi, le recours à l'acétamipride est tributaire d'un constat que « les alternatives disponibles à l'utilisation de ces produits sont inexistantes ou manifestement insuffisantes ». Cependant elles existent pour la betterave : c'est labellisé « Anses (1) » !

**Il est urgent de reconquérir l'opinion publique. Par la pédagogie.**

Allez expliquer à un juge que c'est faux, l'expertise ayant été dévoyée afin de ne pas contredire la décision politique malavisée d'interdire les néonicotinoïdes. Certains ouvrages d'irrigation seront « présumés d'intérêt général majeur ». Mais ce sera seulement « dans les zones affectées d'un déficit quantitatif pérenne compromettant le potentiel de production agricole » – au Sahara ? « Lorsqu'ils sont issus d'une démarche territoriale concertée sur la répartition de la ressource en eau entre l'ensemble des usagers » – il suffira aux opposants de faire de l'obstruction. « Qu'ils s'accompagnent d'un engagement dans des pratiques sobres en eau » – adieu maïs ! Qu'en sera-t-il des projets qui ne s'inscrivent pas dans ce cadre ? On peut craindre qu'ils soient taxés, *a priori*, d'inutiles et contraires à l'intérêt général.

Les exigences pour la construction de certains bâtiments d'élevage ont-elles été abaissées ? On ne construit pas tous les jours,

et cela ne réduit pas les opportunités de saisir le juge pour les opposants. Plus généralement, la véritable guerre de tranchées médiatique et politique doit faire réfléchir – et surtout agir – la profession et les milieux agricoles.

Les médias ont pu diffuser et faire accréditer, pratiquement sans opposition ni mise au point, la thèse que la réautorisation de l'acétamipride serait un désastre pour la santé et l'environnement. Avec notamment le concours d'un nombre invraisemblable de personnalités – chercheurs, militants, associations et organisations – qui ont fait prévaloir l'intérêt d'une adhésion à une meute sur le sérieux qui devrait être leur marque de fabrique et le gage de leur crédibilité. Ceci, hélas, dans le silence oppressant des institutions qui devraient faire autorité, les représentants du monde agricole ayant été quant à eux, au mieux, inaudibles.

Les débats parlementaires ont montré qu'une fraction importante du monde politique, peut-être appelée à gouverner à l'avenir, est hostile à l'agriculture qui nous nourrit. Les députés qui ont approuvé la loi se sont fait traiter d'empoisonneurs. Demain, ce seront, avec une violence accrue, les agriculteurs qui le seront. Déjà, les actes de sabotage bénéficient trop souvent d'un traitement médiatique complaisant.

Sans intervention efficace dans les « débats », les décisions administratives, politiques et judiciaires ne pourront qu'être polluées et dévoyées par les discours hostiles aux agriculteurs et à l'agriculture nourricière. Il est urgent de reconquérir l'opinion publique. Par la pédagogie. Tout le monde doit s'y mettre.

André Heitz, Haute-Savoie

(1) Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail